

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 529 169**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 82 11086**

(54) Coffret décoratif, notamment en matière plastique.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 43/16; A 45 C 11/16; B 65 D 1/00.

(22) Date de dépôt ..... 24 juin 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 52 du 30-12-1983.

(71) Déposant : Société anonyme dite : PARFUMS GUY LAROCHE. — FR.

(72) Invention de : Georges Ellinger et Rémy Leprince.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Jacques Peusset, conseil en brevets,  
3, square de Maubeuge, 75009 Paris.

**COFFRET DECORATIF, NOTAMMENT EN MATIERE PLASTIQUE.**

La présente invention concerne un coffret décoratif, notamment pour bijoux ou parfums, ayant un bel aspect extérieur et un prix de revient réduit.

5 On a déjà essayé d'utiliser les matières plastiques pour la fabrication de coffrets ayant des parois planes, par exemple de forme parallélépipédique. Les coffrets réalisés par moulage n'ont pas cependant, en général, un bel aspect esthétique, car les pièces moulées présentent 10 des défauts d'aspect au niveau des arêtes et des jets de coulée. En outre, les parois planes sont souvent déformées ou présentent un défaut d'aspect dû à une orientation préférentielle de la matière à partir de l'orifice d'injection. De plus, l'articulation d'un couvercle sur un réceptacle

15 de coffret constitue souvent un défaut supplémentaire d'aspect. Pour toutes ces raisons, les coffrets bruts de moulage n'ont pas un bel aspect et doivent souvent subir des opérations de finition. Celles-ci augmentent beaucoup le 20 prix des coffrets réalisés.

On sait aussi réaliser des coffrets décoratifs dans lesquels des éléments de matière plastique sont assemblés, par exemple par collage ou par vissage. Ces coffrets non seulement sont coûteux étant donné les opérations nombreuses de fabrication qu'ils nécessitent, mais présentent aussi des défauts d'aspect sous forme de bavures de colle ou de vis apparentes.

30 L'invention concerne un coffret décoratif en matière plastique moulée ne présentant pas ces inconvénients. Plus précisément, l'aspect du coffret est tel que rien n'indique qu'il est formé de matière plastique. En conséquence, il est très avantageux de le réaliser en matière plastique imitant des matières plus nobles, telles que l'ivoire ou l'ébène par exemple. Elle concerne un coffret ne nécessitant pas d'opérations de fabrication autres 35 que le moulage des éléments qui le constituent ; de plus ce coffret ne nécessite pas d'opérations de montage autres qu'un simple emboîtement des éléments moulés. Selon l'invention, ce coffret est formé de pièces moulées ayant une épais-

leur sensiblement constante, si bien que les éléments moulés ne présentent pas de déformation ou retassure.  
Enfin, dans le coffret selon l'invention, l'axe de l'articulation du couvercle est caché, ce qui améliore la finition du coffret.

- 5 Plus précisément, l'invention concerne un coffret qui comprend :
- un réceptacle de forme polyédrique ayant une ouverture limitée par au moins trois côtés et dont les arêtes aboutissant à l'ouverture sont toutes parallèles les unes aux autres ;
  - 10 - un couvercle articulé sur l'un des côtés de ladite ouverture ; et
  - 15 - au moins une tige logée dans au moins un trou formé dans la paroi du réceptacle ou du couvercle qui est délimitée par le côté d'articulation, ledit trou étant parallèle à ce côté.

- 15 Selon l'invention, le réceptacle et le couvercle comportent chacun :
- 20 a) un corps, respectivement de forme polyédrique ou plate, dont certaines arêtes, et au moins celles aboutissant au côté d'articulation, comportent un bord d'encastrement continu ; et
  - 25 b) une bordure décorative ayant une forme complémentaire de celle du bord d'encastrement du corps, cette bordure n'étant retenue sur ce corps que par des forces de frottement et/ou d'élasticité ; et
  - 30 le (ou les) trou(s) formé(s) pour le logement de la (ou des) tige(s) d'articulation débouche(nt) dans le bord d'encastrement du corps du réceptacle.

35 Il est avantageux que le réceptacle soit un parallélépipède rectangle, dont une face est ouverte pour constituer l'ouverture du réceptacle, le bord d'encastrement dudit réceptacle étant formé sur toutes les arêtes autres que celles qui délimitent ladite ouverture.

Dans un mode de réalisation avantageux, le couvercle est une plaque, dont les quatre arêtes portent un bord d'encastrement.

Dans un mode de réalisation, l'articulation

est formée par au moins une saillie de la bordure décorative du couvercle, coopérant avec au moins une rainure de la paroi du réceptacle qui est limitée par le côté d'articulation. Dans une variante, l'articulation comporte au moins une saillie du corps du couvercle coopérant avec au moins une rainure de la paroi du réceptacle, qui est limitée par le côté d'articulation. Par exemple, deux articulations peuvent être disposées à proximité de chacune des deux extrémités du côté d'articulation, deux tiges d'articulation étant logées dans deux trous correspondants.

Il est avantageux que la bordure décorative du couvercle comporte, en outre, un fermoir destiné à cooperator avec un évidement complémentaire du corps du réceptacle.

On peut aussi prévoir que la section de la bordure décorative ait une forme en L, éventuellement amincie près de ses bords.

Il est très avantageux que les corps et les bordures décoratives soient formés de matière plastique moulée. Par exemple, les corps du réceptacle et du couvercle sont avantageusement d'une première couleur, et les bordures décoratives ont une seconde couleur, différente de la première.

Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va en décrire maintenant, à titre d'exemple purement illustratif et non limitatif, un mode de réalisation représenté sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 est une perspective éclatée d'un coffret décoratif selon l'invention ;
- la figure 2 est une perspective du coffret de la figure 1, représentant le coffret monté, avec son couvercle en position d'ouverture ;
- la figure 3 est une coupe du coffret de la figure 2, selon un plan transversal repéré par III-III sur la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue partielle en plan du coffret ouvert, représentant les éléments à proximité

d'une articulation ; et

- la figure 5 est une vue en plan d'un détail du réceptacle du coffret, à proximité d'un angle éloigné des articulations.

5 Les figures 1 à 5 représentent un exemple de coffret ayant une forme parallélépipédique rectangle. Ce coffret comporte un réceptacle 10 et un couvercle plat 12 articulé par rapport au réceptacle 10.

Le réceptacle 10 comporte un corps 14 et une bordure décorative 16. Le corps 14 a un fond 21 entouré par des parois latérales 22, une paroi avant 24 et une paroi arrière 26. Le côté de cette paroi 26 qui est opposé au fond 21 forme le côté d'articulation 27. Les extrémités de la paroi 26 sont renforcées, c'est-à-dire ont une plus grande épaisseur à l'endroit des articulations, dans la zone indiquée par la référence 28 ; chaque zone 28 comporte deux rainures 30 destinées à coopérer avec des saillies convenables du couvercle. Un trou borgne 32 est percé parallèlement au côté d'articulation 27, à l'intérieur de la paroi, dans la partie épaisse 28.

10 Toutes les arêtes autres que celles qui délimitent l'ouverture du réceptacle ont un bord d'encastrement. Plus précisément, les arêtes arrivant à l'ouverture ont un bord d'encastrement 34 et les arêtes limitant le fond ont un bord d'encastrement 36. Les figures 3 et 5 représentent clairement la configuration de ces bords d'encastrement. En particulier, la figure 5 montre que le bord d'encastrement 34 a une forme en L, dont les extrémités sont amincies. La figure 3 montre que les bords d'encastrement 36 ont une section en L d'épaisseur sensiblement constante.

15 20 25 30 35 Le fond 21 du réceptacle est, en outre, muni de saillies 38 formant des pieds, et un embrèvement 40 est formé de moulage dans la zone centrale supérieure de la paroi 24, dans un but décrit dans la suite.

La bordure décorative 16 du réceptacle comporte un cadre formé par des petits côtés 42 et des grands côtés 44, ayant une section en L comme indiqué sur la figure 3. Des montants 46 dépassent des quatre coins du cadre,

perpendiculairement au plan du cadre 42-44 et leur section, complémentaire de celle des bords d'encastrement 34, est représentée en détail sur la figure 5, qui est une vue de bout de ces montants. On note que, étant donné la forme complémentaire des montants 46 et des bords d'encastrement 34, les montants 46 ne peuvent se déplacer dans les bords d'encastrement 34 que par coulissolement suivant leur longueur. Le moulage, d'une part, du réceptacle et, d'autre part, de ces montants est réalisé de manière que ce coulissolement s'effectue avec frottement. De la sorte, lorsque les montants 46 ont été glissés dans les bords d'encastrement 34, la bordure décorative 16 n'a pas tendance à se séparer du corps 14 du réceptacle. Les côtés 42, 44 du cadre n'ont alors pas de fonction de retenue de la bordure sur le réceptacle mais surtout une fonction décorative puisqu'ils cachent les arêtes du réceptacle.

Le couvercle 12 a un corps 18 constitué par une plaque plane dont la périphérie comporte un bord d'encastrement 48 ayant une section droite en L comme représenté sur la figure 3. Une bordure décorative 20 formant un cadre rectangulaire comporte deux petits côtés 50, un côté arrière 52 portant des saillies 54, qui font partie des articulations du couvercle et sont percées de trous 56 parallèles au côté 52, et un côté avant 58 portant un fermoir 60. La section des différents côtés de cette bordure est complémentaire de celle du bord d'encastrement 48, c'est-à-dire qu'elle est en L. Le fermoir 60 est un simple prolongement de l'une des ailes du L. Les dimensions du bord d'encastrement 48 et de la bordure 20 sont telles que celle-ci est retenue par serrage élastique sur le corps 18.

Enfin, les figures 1 et 4 montrent la présence de tiges 62, qui forment les axes des articulations du couvercle et du réceptacle. Plus précisément, ces tiges sont destinées à pénétrer dans les trous 32 et 56 à partir du fond 64 du bord d'encastrement disposé le long des arêtes arrière du corps 14 du réceptacle de part et d'autre de la paroi arrière 27. Bien entendu, les tiges 62 ne font pas saillie dans ces bords d'encastrement. Lorsque la bordure décorative 16 est mise en place, un montant 46 vient

boucher l'ouverture du trou 32 par où l'on a introduit la tige 62, ce qui verrouille le montage du couvercle sur le réceptacle.

- La description qui précède montre que chaque élément du coffret, c'est-à-dire chaque corps et chaque bordure décorative, a une épaisseur qui est sinon constante, tout au moins très peu variable. De cette manière, l'aspect interne des éléments moulés peut être très satisfaisant, car les retassures de la matière sont minimales.
- On note que, même dans les coins, comme représenté par exemple sur les figures 4 et 5, les pièces ont des épaisseurs à peu près constantes. A cet effet, les coins intérieurs du corps du réceptacle sont avantageusement cassés, comme indiqué par la référence 66, afin que l'épaisseur de paroi ne soit pas trop faible.

Lorsque le coffret est fermé, toutes les arêtes externes sont constituées par la bordure décorative, qui est fermement maintenue sur le corps du réceptacle et le corps du couvercle.

- Lorsque les quatre éléments, c'est-à-dire les deux corps et les deux bordures, ont été moulés séparément, avantageusement avec une première matière plastique d'une première couleur pour les corps et une seconde matière plastique d'une seconde couleur pour les bordures, le montage est extrêmement simple. En effet, la bordure du couvercle est montée sur le corps du couvercle ; les montants 46 de la bordure 16 sont engagés dans les bords d'encastrement 34 du corps 14 du réceptacle ; les deux tiges 62 sont enfoncées dans les trous 32, 56 des articulations, et la bordure 16 du réceptacle est alors coulissée dans le sens des montants 46 pour amener le cadre 42, 44 dans les bords d'encastrement correspondants du fond 21. Ainsi, aucune opération de fabrication autre que le moulage n'est nécessaire. Aucune opération de montage autre qu'un simple assemblage d'éléments n'est non plus nécessaire. On conçoit donc que le coût d'un tel coffret puisse être relativement faible malgré son excellent aspect.

La description qui précède décrit la forma-

tion des saillies d'articulation sur le couvercle et des rainures correspondantes sur le réceptacle ; cependant, la disposition inverse est aussi possible.

Bien qu'on ait décrit un coffret de forme 5 parallélépipédique à couvercle plat, le couvercle peut avoir lui-même une forme parallélépipédique, c'est-à-dire une forme analogue à celle du réceptacle. En outre, la forme du coffret peut être très différente et peut comprendre notamment un plus grand nombre ou un plus petit nombre de faces et d'arêtes. Il faut cependant que le coffret ait la forme d'un polyèdre, et que les montants de la bordure qui sont montés par coulissolement soient tous parallèles à une même direction. Il faut donc que les arêtes aboutissant à l'ouverture du réceptacle soient toutes parallèles les 10 15 unes aux autres.

Le coffret selon l'invention, étant donné son très bel aspect, peut être avantageusement utilisé comme boîte à bijoux ou analogue. Cependant, étant donné son coût relativement faible, il peut être aussi utilisé 20 pour la présentation et la vente de produits de luxe, tels que les parfums.

Il est bien entendu que le coffret ci-dessus décrit pourra donner lieu à toutes modifications souhaitables, sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

- 1 - Coffret comprenant, d'une part, un réceptacle (10) de forme polyédrique ayant une ouverture limitée par au moins trois côtés et dont les arêtes aboutissant à l'ouverture sont toutes parallèles les unes aux autres, d'autre part, un couvercle (12) articulé sur l'un des côtés (27) de ladite ouverture, et enfin, au moins une tige d'articulation (62) logée dans au moins un trou formé dans la paroi (26) du réceptacle ou du couvercle qui est délimitée par le côté (27) d'articulation, ledit trou étant parallèle au côté de l'ouverture où s'effectue l'articulation du couvercle, caractérisé par le fait qu'en premier lieu, le réceptacle (10) et le couvercle (12) comportent chacun :
- 15           a) un corps (14, 18) respectivement de forme polyédrique ou plate, dont certaines arêtes, et au moins celles aboutissant au côté (27) d'articulation, comportent un bord d'encastrement continu ; et
- 20           b) une bordure décorative (16, 20) ayant une forme complémentaire de celle du bord d'encastrement du corps correspondant (14, 18), cette bordure n'étant retenue sur le bord d'encastrement du corps que par des forces de frottement et/ou d'élasticité ; et qu'en second lieu,
- 25           - le ---- (ou les) trou(s) formé(s) pour le logement de la (ou des) tige(s) (62) débouche(nt) dans le bord d'encastrement du corps (14) du réceptacle (10).
- 2 - Coffret selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le réceptacle (10) est un parallélépipède rectangle, dont une face est ouverte pour constituer l'ouverture du réceptacle, le bord d'encastrement (34, 36) dudit réceptacle (10) étant formé sur toutes les arêtes autres que celles qui délimitent ladite ouverture.
- 3 - Coffret selon la revendication 2, caractérisé par le fait que le corps (18) du couvercle est une plaque rectangulaire sensiblement de même dimensions que l'ouverture du réceptacle, plaque dont les quatre côtés portent un bord d'encastrement (48).
- 4 - Coffret selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que l'articulation comporte

au moins une saillie (54) de la bordure décorative (20) du couvercle (12) coopérant avec au moins une rainure (30) de la paroi (26) du réceptacle, qui est limitée par le côté (27) où s'effectue l'articulation du couvercle (12).

5           5 - Coffret selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que l'articulation comporte au moins une saillie du corps du couvercle, coopérant avec au moins une rainure de la paroi du réceptacle qui est limitée par le côté où s'effectue l'articulation du couvercle.

10          6 - Coffret selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait qu'il comporte deux articulations voisines de chacune des deux extrémités du côté (27) où s'effectue l'articulation du couvercle, chaque articulation comportant une tige d'articulation (62).

15          7 - Coffret selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que la bordure décorative (20) du couvercle (12) comporte un fermoir (60) destiné à coopérer avec un évidement (40) du corps (14) du réceptacle.

20          8 - Coffret selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que la section de la bordure décorative (16, 20) est en forme de L, éventuellement amincie près de ses bords.

25          9 - Coffret selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé par le fait que les corps (14, 18) et les bordures décoratives (16, 20) sont formés de matière plastique moulée.

30          10 - Coffret selon la revendication 9, caractérisé par le fait que les corps (14, 18) du réceptacle et du couvercle ont une première couleur, les bordures décoratives (16, 20) du réceptacle et du couvercle ayant une seconde couleur différente de la première.

1 / 3

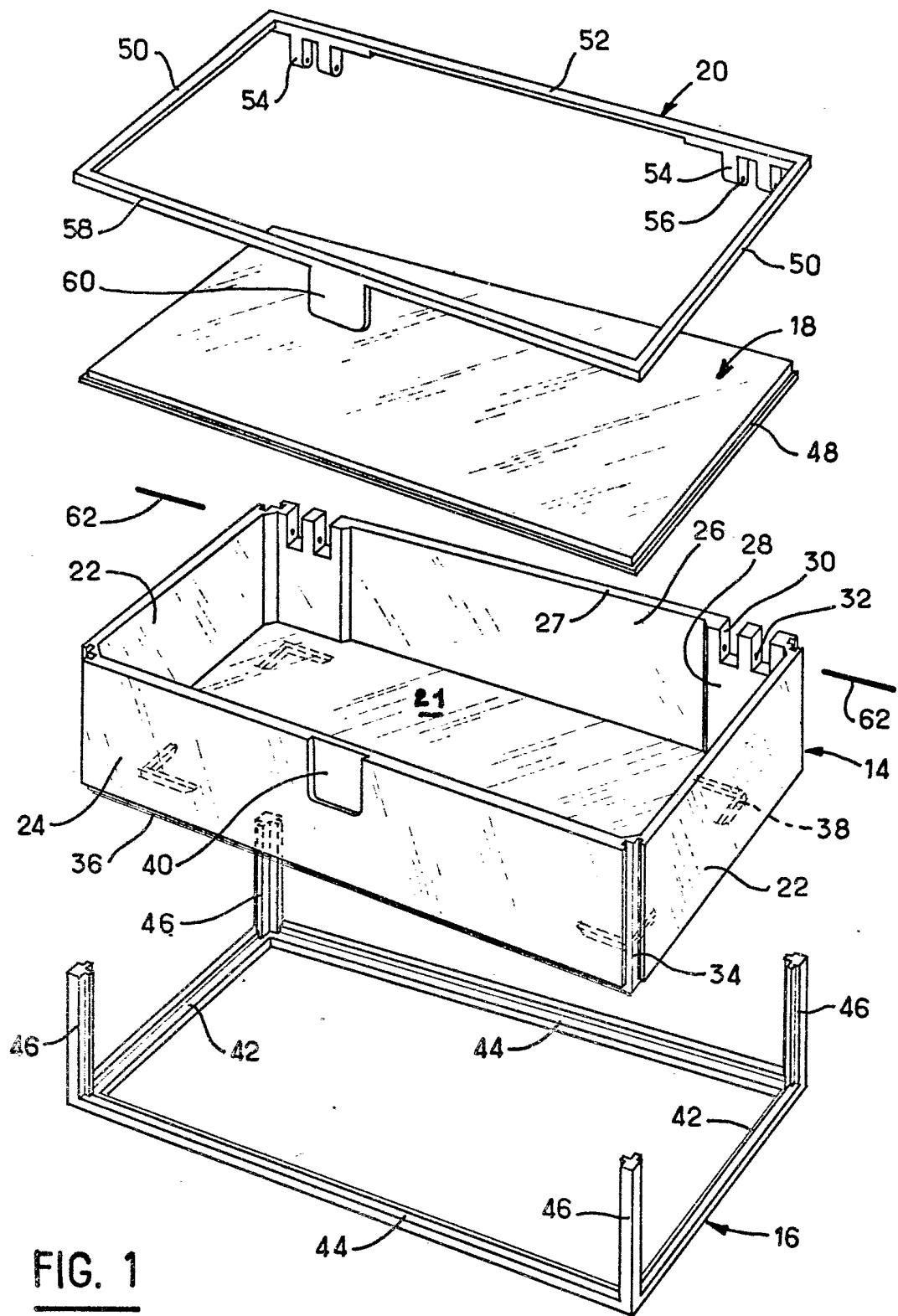


FIG. 1

2 / 3

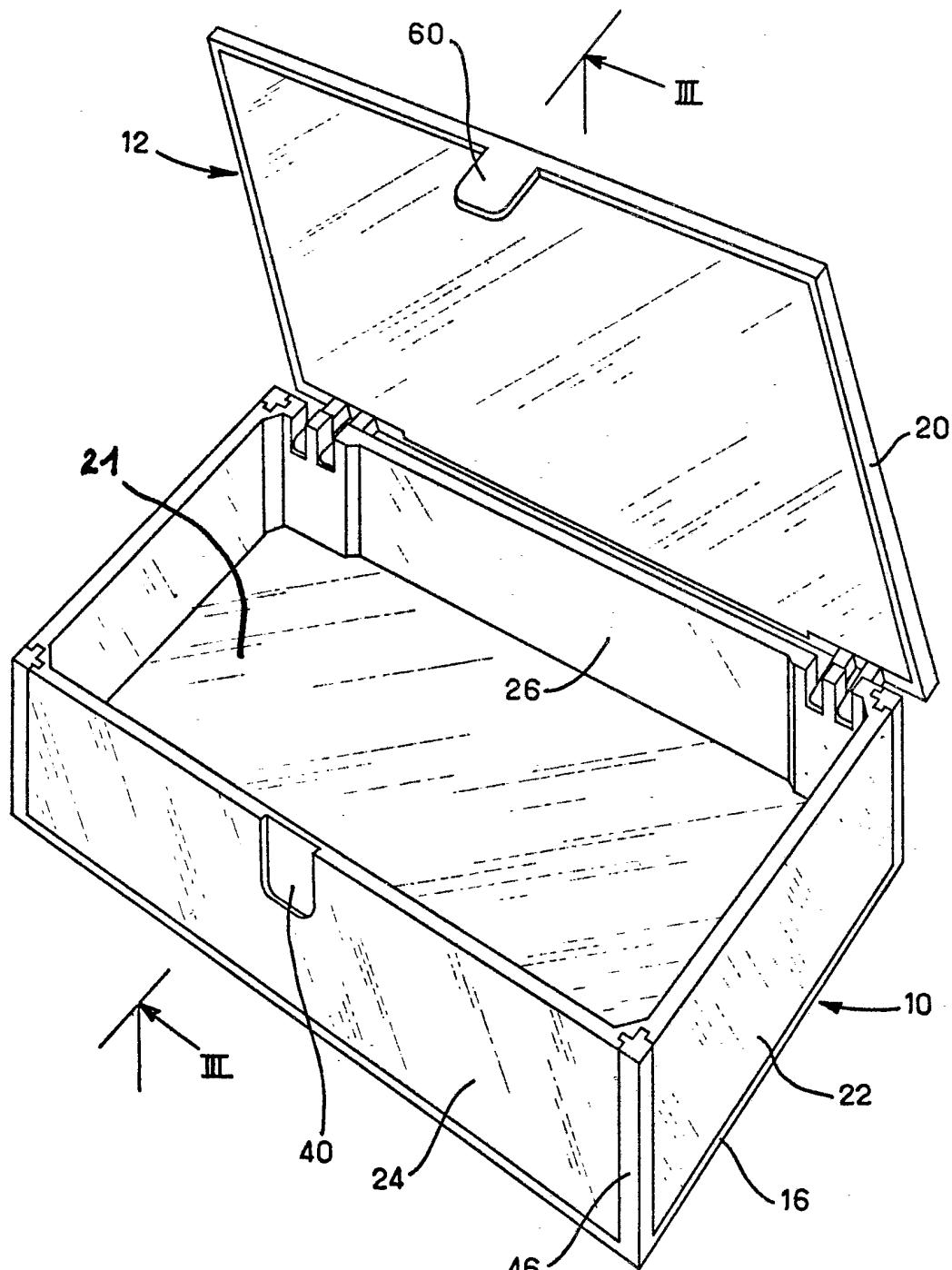


FIG. 2

3 / 3

